

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1192

Société : RARI

Actif  Pensionné(e)

Nom & Prénom : JAYED

Autre :

Zoubida

136622

Date de naissance :

Adresse :

Habituelle

Tél. : 0668744718

Total des frais engagés : 4133,40

Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

دكتور (السوداني) سعدي  
حصادي في مفراد وحراحة العروش  
شارع واد درعة - الاقة الدار البيضاء  
لبنان 10158 / 06 63 73 04 55 06 22 88 75 38

Date de consultation : 04/10/2022

Nom et prénom du malade : Jayed Zoubida

Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Anomalie de refraction larmes ples

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 04/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : Jayed

HAKANI

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE SARANAZ</b> <b>S.A.R.L.A-U</b> <b>140 Lot SARANAZ</b> <b>Casablanca</b> <b>Tel: 05 2265 20 07</b>	04/10/2021	233,00

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

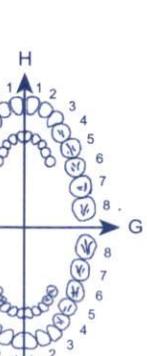
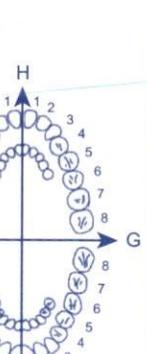
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 GÉRAL D'OPTIQUE Optométriste Contact Chamadie	24 10/22 20					3700,00 DH

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient									
				Coefficient des travaux								
				Montants des soins								
				Début d'exécution								
				Fin d'exécution								
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE											
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>25533412</td><td>21433552</td></tr> <tr> <td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr> <td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr> <td>35533411</td><td>11433553</td></tr> </table> <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			25533412	21433552	00000000	00000000	00000000	00000000	35533411	11433553	Coefficient des travaux
25533412	21433552											
00000000	00000000											
00000000	00000000											
35533411	11433553											
				Montants des soins								
				Date du devis								
				Date de l'exécution								

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

INPE

095019279

FACTURE N° A 199 / 22

ICE N° : 001587406000070

CODE / INPE : 095019279

Mohammedia le 24 / 10 / 2022

IF N° : 20699296

RC N° : 18891

PATENTE N° : 3653246

M : JAYED Zoubida

N° de nomenclature: 431 431

Docteur: EL MAROUANI Mustapha

Monture : PLASTIQUES OPTIQUE	700,00
Verres: PROGRESSIFS ORGANIQUES BLANCS Anti-reflets	
VL: PROGRESSIFS ORGANIQUES BLANCS Anti-reflets	
OD: + 3.00 (- 1.00 à 100°)	1 500,00
OG: + 2.25 (- 0.50 à 95°)	1 500,00
VP:	
OD: Addition + 2.75	
OG: Addition + 2.75	

total : Payé En espèce 3 700,00 DH

ARRETER LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

TROIS MILLE SEPT CENT DIRHAMS .

SETAGENERAL D'OPTIQUE  
By Hatim  
Mohammedia  
Date : 09/10/2022  
Monture : 431  
Verres : Progressifs Organiques Blancs  
Addition : 2.75  
Total : 3700,00 DH

- Ancien Médecin Attaché à l'Hôpital Central de Nancy - France
- Ancien Médecin des Forces Armées Royales
- Ancien Médecin à la Fondation Internationale "AL BASSAR"



الدكتور المرولاني مصطفى

اختصاصي أمراض وجراحة العيون  
 تصوير الأوعية - الليزر

- طبيب سابق بالمستشفى المركزي ببنانسي - فرنسا
- طبيب سابق بالقوات الملكية المغربية
- طبيب سابق لدى مؤسسة البصر العالمية

**ORDONNANCE DE VERRES CORRECTEURS**

Sayed Zaubida

D

(OEil droit)

G

(OEil gauche)

Porter

Habituellement:

+3,0(-1,0à100) +2,25(-0,5à95)

Porter pour  
 la lecture :

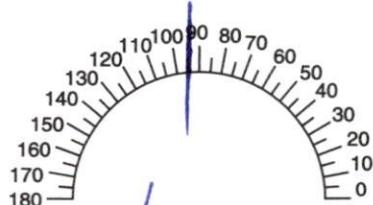
V. Proche  
 et moyenne



add +2,75 oDo

avec flancs

AX-Int



GÉNÉRAL D'OPTIQUE  
 Optique et Contact  
 Dr. El Marouani Mohamadia  
 40, Bd Achrafia, Sidi Othman  
 Casablanca, le : 04 UCTO 2022

الدكتور المرولاني مصطفى  
 اختصاصي في أمراض وجراحة العيون  
 شارع 5A  
 1558 - الدار البيضاء  
 تلفون 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95 06 22 89 75 38  
 بعثة 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95 06 22 89 75 38  
 Signature

Docteur El Marouani Mustapha

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

ANGIOGRAPHIE - LASER

• Ancien Médecin Attaché à l'Hôpital Central de Nancy - France

• Ancien Médecin des Forces Armées Royales

• Ancien Médecin à la Fondation Internationale "AL BASSAR"



الدكتور المرولاني مصطفى

اختصاصي أمراض وجراحة العيون

تصوير الأوعية - الليزر

• طبيب سابق بالمستشفى المركزي ببنانسي - فرنسا

• طبيب سابق بالقوات الملكية المغربية

• طبيب سابق لدى مؤسسة البصر العالمية

Casablanca, le : 04 Oct 2022

Jayed Zaibida

23,40

1) Optimed eye

جاءه 16 جراماً

2105,00

2) Oreal "under

10 جرام 2/3 =

1233,40

PHARMACIE SARANAZ  
140 Lot SARANAZ  
Tél/Fax: 05 22 65 20 07  
Casablanca

أوبتيرد  
Optipred®

Lot: YK 0006  
Fab: 08 21  
Exp: 08 23  
PPV: 23 DH 40

LOT  
R 00121  
2024/11

PPC:105,00

LOT  
R 00121  
2024/11

PPC:105,00

الدكتور المرولاني مصطفى  
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون  
54 شارع واد درعة - الدار البيضاء  
لهمات 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95 06 22 89 75 38  
06 61 31 15 59 / 06 63 73 04 95